LES ENJEUX

RÉGLEMENTATION

Publicités illégales : Meta sommé de choisir son camp



Vincent Reynaert
Publié le 22 janvier 2026 . Lecture estimée : 4 min





À ICE Barcelone, la prise de parole très directe du régulateur britannique contre Meta a marqué un tournant dans le débat sur la publicité des jeux d'argent en ligne. Derrière la question des annonces pour des offres illégales, c'est désormais la responsabilité des grandes plateformes numériques, et leur absence de contrôle en amont, qui est publiquement interrogée. Un sujet qui dépasse le Royaume-Uni et résonne fortement en France.

L'intervention de Tim Miller, directeur exécutif de la Gambling Commission, restera comme l'un des temps forts réglementaires d'ICE Barcelone. Dans un discours au titre volontairement interpellant *« Whose side are you on? »,* que l'on peut traduire par « De quel côté êtes-vous ? », le régulateur britannique s'est adressé sans détour à Meta, l'invitant à clarifier sa position entre les acteurs qui respectent les règles de la régulation et ceux qui prospèrent sur l'offre illégale.

En ligne de mire : la persistance de publicités pour des opérateurs de jeux d'argent non licenciés diffusées sur Facebook et Instagram. Des annonces parfois facilement identifiables, accessibles via les outils publics de la plateforme, et susceptibles de toucher un large public, y compris des joueurs vulnérables.

Une critique centrée sur l'absence de contrôle en amont

Au-delà du constat, Tim Miller a surtout ciblé la méthode. Selon lui, Meta adopte une posture essentiellement réactive : les publicités problématiques sont retirées lorsqu'elles sont signalées, mais sans véritable mécanisme de surveillance proactive en amont de leur diffusion.

Le régulateur a résumé cette situation par une formule particulièrement sévère : *« Si nous, régulateurs, pouvons trouver ces publicités, Meta le peut aussi. Ils choisissent simplement de ne pas les chercher. »* Une accusation qui renvoie à une responsabilité assumée, ou non, par les plateformes dans la lutte contre l'offre illégale.

La lecture de cet article est réservée aux membres

Abonnez-vous gratuitement ou connectez-vous
Envie de lire la suite ?
Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accedez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

Je crée mon profil
Déjà abonné ?
Connectez-vous :

Adresse E-mail *
Mot de passe *
Mot de passe oublié ?
Connexion